

# Editorial

## Soutien à la candidature des sites miniers wallons au Patrimoine mondial de l'UNESCO

par Jean-Louis Delaet,  
*Président de Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles*

Figurer sur la prestigieuse liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO est un titre convoité. Pour leur part, la Grand-Place de Bruxelles ou les quatre ascenseurs hydrauliques du Canal du Centre y sont repris depuis 1998 ou, encore, la Cathédrale de Tournai depuis 2000. Et les sites, qui attendent dans « l'antichambre », que représente la liste indicative propre à chaque pays, sont nombreux. En fait, chacun des 185 Etats, qui ont ratifié la Convention du Patrimoine mondial, a le droit de présenter annuellement un dossier.

En 2009, pour la Belgique, c'est au tour de la Région wallonne de proposer un dossier et il s'agit de quatre sites miniers majeurs : le Grand Hornu dans le Borinage, Bois-du-Luc dans la région du Centre, le Bois du Cazier au pays de Charleroi et Blegny sur les hauteurs de Liège.

L'asbl « Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles » se réjouit de cette démarche et apportera son soutien à cette candidature en lui donnant notamment un large écho tant dans ses publications électroniques que dans sa revue annuelle. Cette candidature est aussi une reconnaissance du travail accompli par tous ceux qui ont œuvré à la sauvegarde de ces sites, parfois dans des conditions difficiles, animés d'une volonté inébranlable, récompensée aujourd'hui, de préserver ce patrimoine industriel et social.

La constitution du dossier de candidature est en cours par le Département du Patrimoine de la DG04 (anciennement DGATLP). Cette candidature collective doit répondre aux critères rigoureux définis par l'UNESCO. Parmi ceux-ci, en voici trois particulièrement d'actualité pour les sites miniers :

- apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine ;
- être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

□ **Président**  
**Jean-Louis Delaet**  
Rue du Cazier, 80  
B-6001 Marcinelle  
☎ 071 88 08 56  
Fax 071 88 08 57  
jldelaet@patrimoineindustriel.be

□ **Vice-Président**  
**Guido Vanderhulst**  
Rue de la Colonne, 30  
B-1080 Bruxelles  
☎ 02 410 22 81  
gvanderhulst@skynet.be

□ **Vice-Président**  
**Claude Michaux**  
Rue Fonds de Forêt, 55  
B-4623 Magnée  
☎ 04 358 68 00  
claude.michaux@teledisnet.be

□ **Secrétaire**  
**Jacques Crul**  
Rue de Feneur, 71  
B-4670 Blegny  
☎ 04 387 43 33  
Fax 04 387 58 50  
j.crul@blegnymine.be

□ **Trésorerie**  
**Claude Depauw**  
Rue Ste Germaine, 176  
B-7700 Mouscron  
☎ / Fax 056 34 86 40  
cdepauw@patrimoineindustriel.be

Il nous paraît humblement évident que ces critères sont rencontrés par le Grand Hornu, sur le plan architectural, par Bois-du-Luc, sur le plan social, par Blegny-Mine, sur le plan technique, et par le Bois du Cazier, bien entendu, sur le plan de la Mémoire.

L'enregistrement de la candidature auprès du Secrétariat de l'UNESCO doit avoir lieu en février 2009. En juin 2010, la session annuelle examinera les propositions et prendra une décision. Une demande de classement peut être réexaminée et représentée et peut donc prendre plusieurs années avant d'éventuellement aboutir !

Pour les sites miniers wallons, les retombées d'un tel honneur seront une nouvelle image de marque et une renommée d'ordre international. Cette image de marque prouvera aux Wallons eux-mêmes ainsi qu'aux pouvoirs publics, l'importance de ce patrimoine qu'il faut non seulement conserver mais aussi animer. Une renommée d'ordre international permettra à chacun des sites de recevoir plus de visiteurs, mais surtout d'établir des partenariats extérieurs. C'est aussi grâce aux relations établies de longue date par « Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles » notamment au sein de The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage, que nous pourrons apporter notre soutien à cette candidature.

□ **Président**  
**Jean-Louis Delaet**  
Rue du Cazier, 80  
B-6001 Marcinelle  
☎ 071 88 08 56  
Fax 071 88 08 57  
jldelaet@patrimoineindustriel.be

□ **Vice-Président**  
**Guido Vanderhulst**  
Rue de la Colonne, 30  
B-1080 Bruxelles  
☎ 02 410 22 81  
gvanderhulst@skynet.be

□ **Vice-Président**  
**Claude Michaux**  
Rue Fonds de Forêt, 55  
B-4623 Magnée  
☎ 04 358 68 00  
claude.michaux@teledisnet.be

□ **Secrétaire**  
**Jacques Crul**  
Rue de Feneur, 71  
B-4670 Blegny  
☎ 04 387 43 33  
Fax 04 387 58 50  
j.crul@blegnymine.be

□ **Trésorerie**  
**Claude Depauw**  
Rue Ste Germaine, 176  
B-7700 Mouscron  
☎ / Fax 056 34 86 40  
cdepauw@patrimoineindustriel.be